GUIDE DE PARTICIPATION ÉTUDIANTE

Vos idées. Vos compétences. Votre chance de faire la différence.

DÉFI D'INNOVATION ÉTUDIANTE EN LOGICIEL LIBRE 2027

Inscriptions : du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027 · Participation gratuite

Dépôt des projets : du 1er avril au 31 juillet 2027 · Évaluation : du 1er au 20 août 2027

Semaine du logiciel libre : du 29 août au 4 septembre 2027 · Prairieland Park, Saskatoon

01 / Vos idées méritent une vitrine nationale

Et si un projet réalisé en classe, dans un club étudiant, dans le cadre d'un projet de fin d'études ou simplement pour résoudre un problème pouvait rejoindre un public partout au Canada? Le Défi d'innovation étudiante en logiciel libre 2027 reconnaît les jeunes qui créent des technologies utiles, originales et ouvertes.

Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste de la programmation. Nous voulons découvrir ce que vous avez créé, ce que vous avez appris, à qui votre travail peut servir et comment vous appliquez les principes du logiciel libre.

Ce que vous pouvez y gagner

Une occasion nationale de présenter votre projet; de l'expérience en communication et en technologie; un portfolio enrichi pour les études et l'emploi; des rencontres avec le milieu de l'éducation et du logiciel libre; l'admissibilité à des prix ou distinctions (modalités en préparation); et la possibilité d'être sélectionné pour une présentation à Saskatoon.

La sélection pour une présentation en personne n'est pas garantie. Les modalités de déplacement et d'hébergement restent à déterminer.

02 / Qui peut participer?

Quatre catégories accueillent les étudiants inscrits dans des établissements canadiens reconnus, y compris les étudiants internationaux qui étudient au Canada :

Jeunes innovateurs

Élèves de la 7e à la 12e année ou l'équivalent.

Innovateurs des collèges et écoles polytechniques

Étudiants des collèges, instituts techniques et écoles polytechniques.

Innovateurs universitaires

Étudiants au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

Innovateurs émergents

Diplômés admissibles d'un programme canadien ayant obtenu leur diplôme entre le 1er avril 2026 et le 31 mars 2027.

La participation est GRATUITE. Inscrivez-vous seul ou en équipe de quatre personnes au maximum. Tous les membres d'une équipe doivent appartenir à la même catégorie et chaque personne ne peut participer qu'à un seul projet. Les mineurs doivent obtenir un consentement parental ou tutélaire vérifié de manière indépendante.

03 / Quels projets pouvez-vous présenter?

Les projets doivent utiliser ou enrichir de façon significative des technologies libres. Les créations nouvelles, travaux scolaires existants, projets de fin d'études, prototypes de recherche et projets de clubs étudiants peuvent être admissibles s'ils respectent le règlement.

Linux et logiciels

Applications, utilitaires Linux, outils pédagogiques et services libres.

IA et données

Prototypes d'IA responsable, apprentissage automatique et applications de données ouvertes.

Cybersécurité et confidentialité

Outils de défense autorisés et technologies de protection de la vie privée.

Robotique et automatisation

Robots, capteurs, microcontrôleurs et systèmes automatisés.

Infonuagique et infrastructure

Conteneurs, services reproductibles, réseaux et outils de déploiement.

Accessibilité et retombées communautaires

Technologies d'assistance et projets d'intérêt public.

Environnement et durabilité

Surveillance ouverte, efficacité énergétique et outils environnementaux.

Matériel libre et systèmes embarqués

Micrologiciels, électronique, schémas et prototypes documentés.

Les projets n'ont pas à être commercialisables, mais doivent présenter un développement réel au-delà d'une simple idée.

04 / Que signifie « logiciel libre » ici?

Les technologies libres permettent à d'autres personnes de comprendre, utiliser, étudier et améliorer un projet. Expliquez ce que vous avez créé, réutilisé et comment d'autres pourraient examiner ou reproduire votre travail.

Un dépôt public de code source ou une documentation technique ouverte équivalente est obligatoire au plus tard le 31 juillet 2027 à 23 h 59 min 59 s, heure de la Saskatchewan, et doit demeurer accessible pendant l'évaluation. Utilisez des licences appropriées, mentionnez les contributions tierces et documentez les dépendances.

Ne publiez jamais de mots de passe, de données personnelles, de recherches confidentielles ou de matériel propriétaire sans autorisation.

Utilisation responsable de l'IA

L'assistance de l'IA est permise avec déclaration, mais les étudiants doivent prendre et comprendre les principales décisions techniques et démontrer une contribution originale substantielle. Les projets essentiellement générés par IA sans apport étudiant significatif sont inadmissibles.

05 / Comment les projets seront-ils évalués?

Les projets sont évalués dans leur catégorie scolaire, en tenant compte de l'expérience et des ressources des participants.

Critères d'évaluation

Innovation et créativité : 25 points; contribution au logiciel libre : 25 points; réalisation technique : 20 points; impact concret : 20 points; présentation et communication : 10 points. Total : 100 points.

En cas d'égalité, on compare d'abord la contribution au logiciel libre, puis l'innovation, puis la réalisation technique. Toute égalité restante est soumise à un comité indépendant suivant une procédure documentée.

06 / Prix et reconnaissance

Des prix ou d'autres formes de reconnaissance seront offerts. Les catégories, valeurs et éventuelles bourses sont encore à déterminer; aucun montant précis n'est garanti.

Le Défi souligne également la collaboration, l'expérimentation, la compréhension technique, la documentation, la résolution de problèmes et la communication.

07 / Vitrine nationale

La Semaine du logiciel libre 2027 se déroule du 29 août au 4 septembre 2027. L'événement phare de clôture aura lieu les 3 et 4 septembre 2027 au Prairieland Park, à Saskatoon.

Certains projets sélectionnés pourront présenter des prototypes, expliquer leur démarche et rencontrer la communauté technologique. Une invitation n'inclut pas automatiquement les frais de déplacement, d'hébergement ou une aide financière.

08 / Inscription et dépôt des projets : les étapes

Inscription des étudiants

Du 1er novembre 2026 à minuit au 31 mars 2027 à 23 h 59 min 59 s, HNC.

Dépôt des projets

Du 1er avril 2027 à minuit au 31 juillet 2027 à 23 h 59 min 59 s, HNC.

Évaluation et sélection des finalistes

Du 1er au 20 août 2027 inclusivement.

Toutes les heures sont celles de la Saskatchewan (HNC, UTC−6). L'inscription et le dépôt d'un projet constituent deux démarches distinctes. Vous pouvez commencer à travailler avant l'ouverture du dépôt.

Comment vous préparer

Choisissez votre projet et votre équipe, documentez vos contributions, notez les composantes et licences libres, testez votre prototype et préparez une démonstration claire. Une vidéo facultative ne peut dépasser cinq minutes; des solutions accessibles de remplacement sont possibles.

09 / Questions fréquentes

Faut-il inventer quelque chose d'entièrement nouveau?

Non. Des travaux scolaires ou projets de fin d'études existants peuvent être admissibles s'ils respectent les exigences d'originalité et de logiciel libre.

Dois-je utiliser Linux?

Pas nécessairement. Le Défi accueille un large éventail de technologies libres.

Mon enseignant ou superviseur peut-il m'aider?

Oui. Le mentorat est encouragé, mais le travail substantiel doit être réalisé par les étudiants.

Puis-je participer hors de la Saskatchewan?

Oui. Il s'agit d'une initiative pancanadienne; la sélection pour la vitrine en personne constitue une étape distincte.

10 / Pourquoi cela compte au-delà du concours

Les projets libres peuvent devenir des outils communautaires, des points de départ pour la recherche, des ressources pédagogiques et des exemples de réalisations. En partageant leurs travaux de façon responsable, les étudiants permettent à d'autres de les comprendre et de les améliorer.

Le Canada bénéficie d'une population capable de comprendre, créer et façonner les technologies dont elle dépend. Le Défi invite les étudiants à devenir des créateurs, et pas seulement des utilisateurs.

11 / Information pour les enseignants et mentors

Les enseignants, professeurs, superviseurs et clubs étudiants peuvent aider à choisir des projets appropriés, à comprendre les pratiques du logiciel libre et à préparer des démonstrations claires.

Les éducateurs doivent encourager l'autonomie des étudiants, respecter la règle d'un seul projet par personne et veiller à l'obtention du consentement parental requis pour les mineurs.

12 / Gardons le contact

Consultez https://linuxassociation.ca/student-innovation-challenge/ pour les inscriptions, les consignes de dépôt, les nouvelles et le règlement officiel.

Association Linux du Canada · Saskatoon, Saskatchewan, Canada · info@linuxassociation.ca

Le règlement officiel complet des projets et de l'évaluation figure en annexe. En cas de divergence avec ce guide d'introduction, le règlement prévaut.

ASSOCIATION LINUX DU CANADA

DÉFI D’INNOVATION ÉTUDIANTE EN LOGICIEL LIBRE 2027

Règlement officiel des projets et évaluation

Cadre des projets approuvé · Version française

PARTICIPATION GRATUITE | INSCRIPTIONS DU 1er NOV. 2026 AU 31 MARS 2027 | DÉPÔT DU 1er AVRIL AU 31 JUILLET 2027

01 Objet et portée

L’Association Linux du Canada (ALC) organise le Défi d’innovation étudiante en logiciel libre 2027, une initiative éducative nationale intégrée à la Semaine du logiciel libre 2027. Le Défi favorise la créativité, l’apprentissage technique, l’innovation responsable, la collaboration et les contributions significatives aux technologies libres. La participation ne garantit ni prix, ni aide financière, ni sélection pour la présentation nationale.

02 Admissibilité des participants

Le Défi est ouvert aux personnes étudiantes inscrites dans un établissement d’enseignement canadien reconnu, y compris les étudiantes et étudiants internationaux au Canada. Quatre catégories : (1) Jeunes innovateurs : de la 7e à la 12e année ou l’équivalent; (2) Collèges et établissements polytechniques; (3) Universités, y compris les cycles supérieurs; (4) Innovateurs émergents : personnes diplômées d’un programme canadien admissible entre le 1er avril 2026 et le 31 mars 2027 inclusivement. L’admissibilité est établie au 31 mars 2027, sous réserve de la règle particulière concernant les diplômés récents. Une preuve de statut peut être demandée par un moyen sécurisé. Les personnes mineures doivent obtenir un consentement parental ou tutélaire vérifié avant la confirmation de leur inscription.

03 Équipes et limite de participation

La participation est GRATUITE. Chaque personne ne peut participer qu’à UN SEUL projet en compétition. Les inscriptions individuelles et les équipes de QUATRE personnes au maximum sont admises. Tous les membres doivent être admissibles et appartenir à la MÊME catégorie; les équipes réunissant plusieurs catégories ne sont pas autorisées. L’équipe désigne une personne-ressource et précise les contributions de chacun. Les enseignants et mentors peuvent conseiller les participants, sans réaliser à leur place le travail substantiel.

04 Calendrier officiel

Toutes les dates sont en heure normale du Centre de la Saskatchewan (HNC, UTC−6), appliquée toute l'année. Inscriptions : du 1er novembre 2026 à 00 h 00 min 00 s au 31 mars 2027 à 23 h 59 min 59 s. Dépôt des projets : du 1er avril 2027 à 00 h 00 min 00 s au 31 juillet 2027 à 23 h 59 min 59 s. Évaluation et sélection des finalistes : du 1er août 2027 à 00 h 00 min 00 s au 20 août 2027 à 23 h 59 min 59 s. Certains projets pourront être invités à la présentation nationale les 3 et 4 septembre 2027 au Prairieland Park, à Saskatoon. L'inscription et le dépôt du projet sont deux démarches distinctes. Les dépôts tardifs ne sont normalement pas acceptés; une procédure publiée et uniforme pourra traiter les défaillances techniques générales vérifiées.

05 Projets admissibles

Les projets doivent démontrer une innovation, un développement ou une contribution technique significative faisant appel à des technologies libres. Les domaines comprennent Linux, les logiciels, l'IA, la cybersécurité, l'infonuagique, la robotique, l'automatisation, l'accessibilité, les systèmes embarqués, les micrologiciels libres, l'électronique, l'environnement et les technologies communautaires. Les créations originales, améliorations de projets existants, prototypes de recherche, projets de fin d'études, travaux scolaires et projets indépendants peuvent être admissibles. Les projets doivent aller au-delà d'une simple idée et sont évalués selon leur catégorie d'études.

06 Originalité et propriété intellectuelle

Les personnes inscrites doivent accomplir un travail réel et substantiel et identifier leurs contributions. La réutilisation et l'amélioration de projets libres dans le respect des licences sont encouragées. Le plagiat, les résultats fabriqués, la dissimulation de contributions de tiers et les fausses déclarations sont interdits. Les participants conservent la propriété intellectuelle de leurs créations originales. L'ALC ne reçoit qu'une autorisation limitée et non exclusive pour évaluer les projets et, avec les permissions appropriées, diffuser les descriptions, images et démonstrations approuvées dans le cadre de la promotion et des comptes rendus du Défi.

07 Publication en logiciel libre

Un dépôt public de code source OU une documentation technique ouverte équivalente est OBLIGATOIRE au plus tard le 31 juillet 2027 à 23 h 59 min 59 s HNC et doit demeurer accessible pendant l'évaluation. Les projets logiciels devraient publier le code pertinent créé par les participants et une licence appropriée; les projets matériels peuvent fournir schémas, micrologiciels, fichiers de conception et instructions d'assemblage. La documentation doit permettre de comprendre, reproduire, construire ou évaluer le projet. Il faut indiquer les dépendances, créditer les contributions et respecter les licences tierces. Il est interdit de publier des identifiants, des données personnelles, des travaux confidentiels ou des éléments propriétaires. Les restrictions légales ou de sécurité doivent être expliquées; l'ALC déterminera si les éléments ouverts fournis satisfont à cette exigence.

08 Développement assisté par IA

L’IA peut aider à la recherche, à la réflexion, au débogage, aux tests, à l’accessibilité, à la documentation et à la génération limitée de code. Toute utilisation IMPORTANTE de l’IA DOIT être déclarée, en précisant les outils, les tâches et l’ampleur approximative. Les participants doivent prendre et comprendre eux-mêmes les principales décisions techniques, la réalisation et la validation. Un projet produit essentiellement par IA sans contribution étudiante significative est inadmissible. Les juges peuvent interroger les participants sur l’architecture, le code, les méthodes et les limites. La dissimulation délibérée d’une utilisation importante de l’IA ou la présentation trompeuse de ses résultats comme travail personnel peut entraîner une disqualification. Aucun pourcentage fixe de code généré par IA n’est imposé; les accommodements légitimes liés aux technologies d’assistance sont respectés.

09 Sécurité, éthique et légalité

Les projets doivent respecter les lois canadiennes applicables, les politiques des établissements et les exigences de sécurité. L’accès non autorisé, le déploiement de logiciels malveillants, la surveillance illégale, les démonstrations dangereuses et l’utilisation abusive de données personnelles sont interdits. Les projets de cybersécurité défensive doivent se dérouler dans des environnements contrôlés et autorisés. La recherche avec des participants humains doit respecter les exigences éthiques applicables. L’ALC peut limiter les démonstrations ou refuser les projets dangereux ou illégaux.

10 Pièces exigées au dépôt

Chaque projet doit fournir : titre et catégorie; équipe inscrite et contributions des membres; résumé et problème traité; solution et démarche technique; dépôt libre ou documentation équivalente avec licences applicables; instructions d’installation ou de reproduction; preuves de fonctionnement; impact et limites; déclaration de l’aide de l’IA et des contributions tierces; et éléments de démonstration. Une VIDÉO de démonstration, lorsqu’elle est fournie, ne doit pas dépasser CINQ MINUTES; des solutions accessibles de remplacement doivent être offertes. Le portail précisera les formats et limites de téléchargement. Les liens doivent demeurer accessibles pendant l’évaluation.

11 Critères d’évaluation

Les projets admissibles sont notés sur 100 points : INNOVATION ET CRÉATIVITÉ 25; CONTRIBUTION AU LOGICIEL LIBRE 25; RÉALISATION TECHNIQUE 20; IMPACT CONCRET 20; PRÉSENTATION ET COMMUNICATION 10. Les juges tiennent compte de l’âge, de la catégorie, de l’expérience, des ressources disponibles et des apprentissages démontrés, plutôt que du prestige de l’établissement ou du coût du projet. Plusieurs juges qualifiés devraient noter les projets de manière indépendante lorsque possible.

12 Départage et conflits d’intérêts

En cas d’égalité du total, on compare d’abord la note de CONTRIBUTION AU LOGICIEL LIBRE, puis celle d’INNOVATION, puis celle de RÉALISATION TECHNIQUE. Toute égalité persistante est soumise à un comité de jugement indépendant suivant une procédure documentée. Les juges déclarent leurs conflits d’intérêts et ne peuvent évaluer un projet avec lequel ils ont un lien personnel, de supervision ou financier important. Le parrainage ne confère aucun pouvoir de désigner les gagnants. Les notes et décisions sont consignées.

13 Finalistes et distinctions

L’évaluation et la sélection des finalistes se terminent au plus tard le 20 août 2027 à 23 h 59 min 59 s HNC. L’ALC peut ensuite vérifier l’admissibilité et recueillir les autorisations avant l’annonce publique. Des prix ou formes de reconnaissance sont prévus, mais les catégories, montants et éventuelles bourses demeurent à déterminer et ne sont pas garantis. Certains finalistes pourront être invités à présenter les 3 et 4 septembre 2027 à Saskatoon; la participation n’inclut pas automatiquement les déplacements, l’hébergement, le financement ou un espace d’exposition.

14 Conduite et révision de procédure

Les participants, mentors, juges et organisateurs doivent agir avec respect. Le harcèlement, la discrimination, l’intimidation, la tricherie et les entraves volontaires sont interdits. L’ALC peut examiner les infractions, demander des explications et prononcer des disqualifications motivées. Les participants peuvent demander la révision d’erreurs de procédure ou de conflits d’intérêts; les évaluations techniques sont définitives, sauf irrégularité administrative ou procédurale démontrée.

15 Confidentialité et consentement

L’ALC ne recueille que les renseignements raisonnablement nécessaires à l’administration du Défi. Les coordonnées ne sont pas transmises aux commanditaires pour du marketing indépendant sans consentement approprié. Le consentement du parent ou tuteur d’une personne mineure doit être vérifié de façon indépendante avant l’acceptation de son inscription; une simple case cochée par l’élève ne suffit pas. La publication de noms, images ou travaux permettant d’identifier des étudiants nécessite les autorisations appropriées. Un avis de confidentialité publié doit expliquer l’utilisation, la conservation, la sécurité et les droits de communication.

16 Administration et modifications

Le site officiel du Défi constitue la référence pour les procédures à jour. L’ALC peut préciser les démarches et corriger les erreurs équitablement, mais devrait éviter toute modification substantielle de l’admissibilité, des échéances ou de la notation après l’ouverture des inscriptions, sauf nécessité juridique, de sécurité ou circonstance indépendante de sa volonté. Les modifications importantes doivent être publiées et communiquées. Les versions française et anglaise expriment les mêmes règles; tout différend d’interprétation est tranché par l’ALC de façon équitable et cohérente.

Official website: linuxassociation.ca/student-innovation-challenge/ · info@linuxassociation.ca